



Date de dépôt : 24 avril 2024

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Julien Nicolet-dit-Félix : Le projet d'échangeur de Viry est-il définitivement abandonné par les autorités françaises ?

En date du 22 mars 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le bruit court que le ministère français de l'Ecologie (chargé, entre autres, des questions relatives aux transports routiers chez nos voisins) aurait notifié à l'ATMB, entreprise concessionnaire du tronçon de l'A40 en question, l'abandon sine die du projet d'échangeur autoroutier sur la commune de Viry.

Or, il se trouve que l'abandon de ce projet était précisément l'objet de la pétition 2182, renvoyée au Conseil d'Etat le 1^{er} mars dernier.

D'où la question suivante :

Le Conseil d'Etat étant représenté au conseil d'administration d'ATMB, peut-il confirmer l'abandon définitif de ce projet par les autorités françaises ?

En vous remerciant par avance de votre réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Depuis le changement de municipalité en 2020, la commune de Viry s'oppose au projet du nouveau diffuseur autoroutier de Viry, tel que défini aujourd'hui. Ce projet, porté par le Département de la Haute-Savoie avec l'appui de la communauté de communes du Genevois, se trouve ainsi à l'arrêt depuis bientôt 3 ans suite à la délibération du Conseil municipal de la commune, en date du 27 avril 2021, allant à l'encontre de cette nouvelle infrastructure autoroutière.

Dans ce contexte, le ministère français chargé des Transports a pris acte que ce projet, ayant pour objectif de délester Saint-Julien-en-Genevois d'une partie du trafic avec Genève et de renforcer la sécurité en traversée du village de Viry, ne pourrait être réalisé dans un horizon temporel raisonnable, dès lors que les autorités communales s'y opposent.

Ainsi, le Conseil d'Etat peut confirmer l'arrêt des études du projet de diffuseur de Viry, mais reste néanmoins attentif à de potentiels futurs projets routiers dans le périmètre de Viry-Valleiry.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS